

27 Grande rue - 70240 SAULX

Tel: 03.84.95.89.90

Courriel: contact@cctv70.fr

Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) Contrôle de conception et d'implantation

Date de la demande :/
Adresse de l'immeuble :
Références cadastrales : Parcelle(s) n°, Section
Adresse du propriétaire :
Nom et prénom :
Adresse:
E-mail:
Tel:
Adresse du service de contrôle :
BC2
6, rue Derrière le Mottet 70000 COLOMBE LES VESOUL Tel: 09 60 37 26 75 - Fax: 03 84 75 69 39 - Email: assainissement@bc2i70.fr

Diversity of the second of the	Cocher les pièces	Cadre
Pièces à fournir par le propriétaire		réservé au
	fournies	contrôleur
■ Le présent formulaire dûment complété		
■ Un plan de situation de la parcelle		
*		
■ Un plan de masse à l'échelle du projet de l'installation d'assainissement non		
collectif : Position de l'immeuble, limites parcellaires, implantation de la filière,		
usage des surfaces, puits, sources		
■ Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif		
comprenant:		
■ Une étude de sol, pour caractériser l'aptitude des sols à		
l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle		
comporte :		
- étude de sol, sondages à la tarière	H	
- test(s) de perméabilité,		
■ Un plan en coupe ou une vue en plan cotée du système		
d'assainissement, depuis les sorties d'eaux usées du bâtiment jusqu'au rejet,	H	
■ Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente,)		
■ Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement,		
traitement, évacuation)	Ħ .	
■ Une autorisation de rejet si nécessaire		

<u>Immeuble à desservir</u>				
$\ $ Construction soumise à un permis de construire : $\ $ N $^{\circ}$ PC :				
Construction neuve Transformation/réhabilitation				
Création d'un nouvel assainissement sur des locaux existants				
Destination: Habitat individuel Habitat collectif				
Autre, à préciser :				
Résidence : Principale Secondaire Locatif				
Nombre de pièces principales* :				
* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.) Pièces principales => salon, séjour, chambre, bibliothèque, bureau, salle de jeux				
Alimentation en eau potable : Distribution publique Privée				
Caractéristiques du terrain et son environnement				
• La parcelle Surface de la parcelle (m²) :				
Surface construite (m²):				
Contraintes d'aménagement (arbres, puits, surfaces imperméabilisées):				
• Le terrain				
plat pente moyenne (10%) pente forte (>10%)				
Perméabilité à 50 cm : ☐ < à 20mm/h ☐ 20 à 500mm/h ☐ > 500mm/h				
Nature du sous-sol (roche, argile, limon, sable):				
• Présence d'eau				
Cours d'eau Plan d'eau				
Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) dans un rayon de 35 mètres par rapport au				
dispositif envisagé : oui non				
Si oui, préciser son utilisation (consommation humaine, animale, arrosage):				
Υ Zone inondable :				
Υ Présence d'une nappe : OUI NON				

Filière d'assainissement				
• Prétraitement				
Toutes les eaux usées sont prétraitées ensemble : Oui Non				
Volumes de la fosse toutes eaux m ³				
Matériaux utilisés (béton, polyéthylène):				
Distance par rapport à l'habitation :				
Ventilation de la fosse toutes eaux : extracteur statique extracteur éolien				
Présence d'un bac dégraisseur : Oui, volume (litres) :				
• Traitement				
Distance minimale par rapport : - à l'habitation m				
- à la limite de parcelles m				
- aux arbresm				
Tranchées d'épandage : Nombre de tranchées :				
Nombre de tranchées :				
Filtre à sable vertical non drainé :				
Longueur: Largeur: Surface				
Filtre à sable vertical drainé : Longueur :				
Tertre d'infiltration :				
• Au sommet : Longueur :				
• À la base : Longueur :				
Lit filtrant drainé horizontal : Longueur :				
Micro-station Nom:				
N° d'agrément :				
Filtre compact :				
N° d'agrément : Dimensionnement (EH) :				
☐ Toilettes sèches : ☐ OUI ☐ NON Séparation des urines : ☐ OUI ☐ NON ☐ Autres, à préciser :				
Présence d'un poste de relevage : Avant le traitement Après le traitement				

Evacuation des filières drainées				
Existe-t-il un rejet d'effluents après traitement : Oui Non Lieu prévu pour les rejets (fossé, cours d'eau,):				
☐ Fossé ☐ Réseau d'eaux pluviales ☐ Ruisseau, cours d'eau ☐ Mare, étang ☐ Tranchée d'infiltration ☐ autre (préciser) :				
En cas d'infiltration : Υ Type (tranchées, massif) : Υ Dimensionnement au regard de la perméabilité mesurée :				
En cas de puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h, une étude hydrogéologique est demandée en application de l'article 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.				
ATTENTION : Le rejet en milieu superficiel est soumis à autorisation de son propriétaire => Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un milieu superficiel.				
ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR				
Le propriétaire soussigné, s'engage :				
 à renvoyer ce formulaire et ses pièces à l'adresse mail developpement@cctv70.fr à ne pas entreprendre les travaux avant réception de l'avis favorable du SPANC à ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projetdécrit cidessus, tel qu'il aura été accepté et selon la règlementation envigueur 				
• à prévenir le SPANC au moins 8 jours avant le début des travaux => demande de contrôle d'exécution fouilles ouvertes, afin que le contrôlede bonne exécution puisse avoir lieu				
• à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien				
Fait à				
Au 1 ^{er} janvier 2023 Montant du contrôle de conception : 150 € Montant du contrôle de bonne exécution des travaux : 190 €				
Le délai de traitement est de 5 semaines maximum à partir de la réception du dossier				

AVIS DU CONTROLEUR			
☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable			
Commentaire :			
Date, nom et signature :			
AVIS DU RESPONSABLE DU SPANC			
☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable			
Commentaire :			
Date, nom et signature du responsable du SPANC pour la communauté de			
communes:			

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre au SPANC,

après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet.

A. <u>DEMANDEUR</u> :
Nom et Prénom : Adresse du lieu de réalisation :
Références cadastrales : Adresse de correspondance :
□ TelMail :
B. <u>INSTALLATION PREVUE</u> :
Filtre à sable drainé à flux vertical Filtre à sable drainé à flux horizontal Autre filière agrée (à préciser):
C. <u>LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES</u> :
Fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire
Fossé ou réseaux communaux : autorisation du Maire à produire
☐ Fossé ou réseaux le long d'une route départementale : autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental à produire (formulaire à remplir en Annexe 2 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : DSTT - Unité Technique Territoriale de Vesoul — Espace 70 - 4a rue de l'industrie - BP 10339 - 70006 VESOUL CEDEX)
Fossé ou réseaux le long d'une route nationale : autorisation de la DIR EST à produire (formulaire à télécharger sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14023.do et à retourner, une fois complété, à l'adresse suivante pour instruction de la demande : DIR EST / Division Exploitation de Besançon / District de Remiremont – 11, Rue de la Boudière – 88200 ST NABORD)
Cours d'eau : autorisation de la Police de l'eau à produire (formulaire à remplir en Annexe 1 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : Police de l'eau – Service Environnement et Risque – Direction Départementale des Territoires de la Haute Saône – 24, Boulevard des Alliés BP 389 70014 VESOUL cedex) A noter qu'il est impératif de joindre au dossier de demande d'autorisation de rejet, le rapport de l'étude de définition de la filière d'assainissement (plans y compris), ainsi que les débits (ou une évaluation par le calcul) du cours d'eau récepteur.

par la personne ou le service portant autorisation)	
Je soussigné(e), Nom et Prénom ou Dénomination	:
Adresse:	
□ Tel □ Portable :	
Mail:	
autorise Missues de l'installation d'assainissement précédemn cité) dont la gestion m'incombe.	· ·
Ces effluents rejetés respecteront les normes de rej 2009 modifié.	jet autorisées par l'Arrêté du 7 septembre
<u>Observations</u> :	
Fait à :Le :	Fait à :Le :
Signature du demandeur :	Signature de la personne portant autorisation :

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

^{*:} milieu hydraulique superficiel: fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales ... NB: La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration, lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé et tertre d'infiltration).